

Zone

- Limite de commune
- Cimetière
- Basins, étangs, rigoles
- A : zone agricole
- AU : zone à urbaniser
- N : zone naturelle
- U : zone urbanisée

Prescriptions

- Emplacement réservé (Article L151-41 1° 2° et 3° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de mixité sociale (Article L151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Lot commercial à préserver pour la diversité commerciale (Article L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Lot commercial à préserver pour la diversité commerciale (Article L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Unité de préservation et de développement de la diversité commerciale (Article L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de règle de stationnement spécifique pour les commerces

Périmètres prescriptifs particuliers

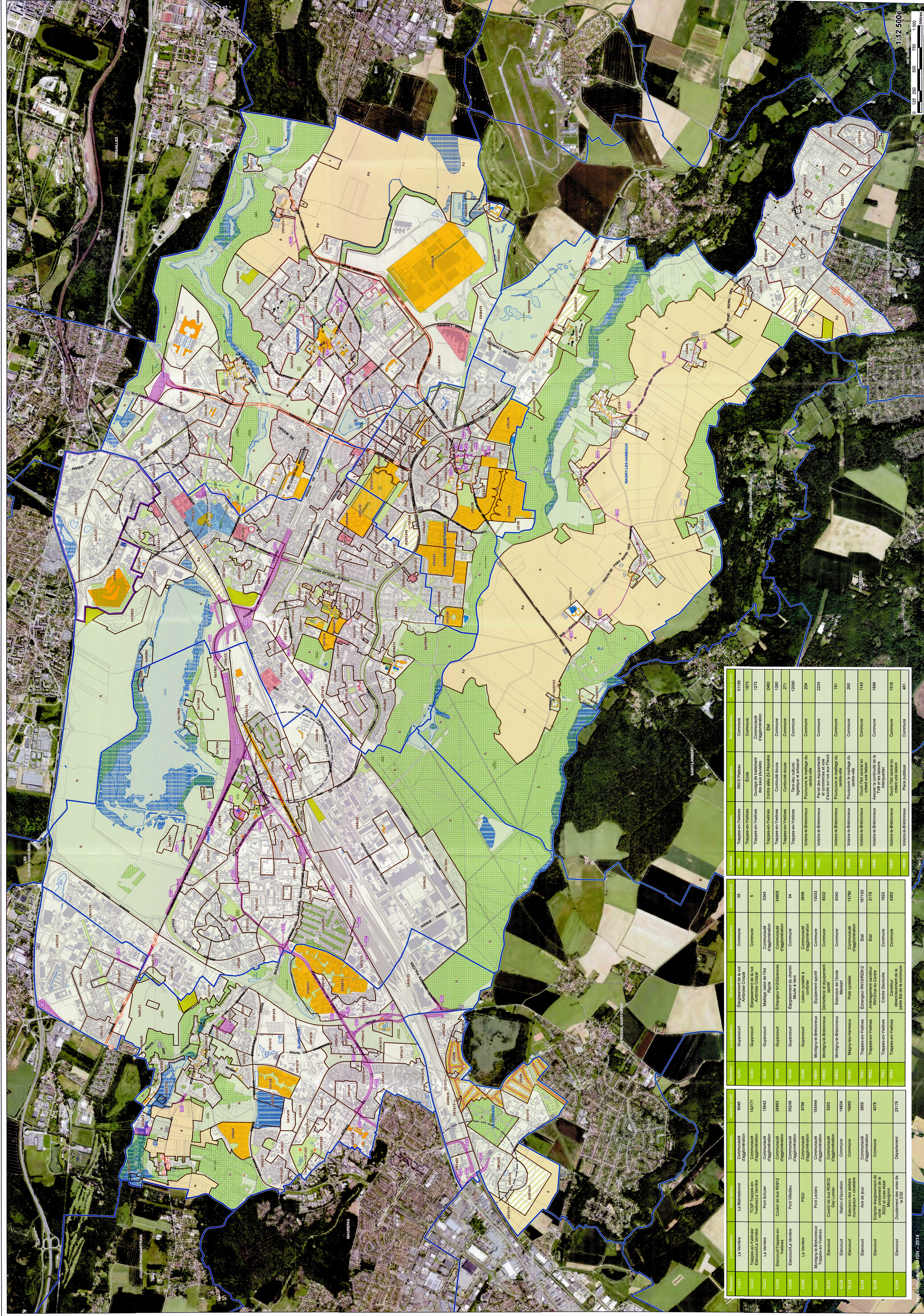
- Périmètre de 500 m autour des gares
- Secteur de règle de stationnement spécifique pour les commerces

Protection du patrimoine bâti

- Ensemble urbain remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Éléments de construction ou bâtiment remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Mur remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Protection du patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à mettre en valeur (Article L151-11 et suivants du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager modifié, cœur d'îlot et fond de parcelle protégés (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Autre ou groupement d'autres (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'autres (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardins familiaux ou collectifs à protéger et à conforter (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mars à protéger ou à mettre en valeur (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides à protéger (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)



Numero	Localisation	Description	Beneficiaires	Surface (m2)	Numero	Localisation	Description	Beneficiaires	Surface (m2)
G001	La Verrière	La Mairie	Commune	856	G001	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	38
G002	Trappes-en-Yvelines	Trappes-en-Yvelines	Commune	14271	G002	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	5
G003	La Verrière	Pont Schuler	Commune	15642	G003	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	5405
G004	Trappes-en-Yvelines	Couleur de bus R2012	Commune	24683	G004	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	54
G005	Trappes-en-Yvelines	Pont Vieux	Commune	55548	G005	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	3656
G006	Trappes-en-Yvelines	Pont Vieux	Commune	9788	G006	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	10333
G007	Trappes-en-Yvelines	Pont Vieux	Commune	16644	G007	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	6332
E001	Trappes-en-Yvelines	Couleur de bus R2012	Commune	5253	G008	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	9240
E002	Trappes-en-Yvelines	Salon d'été	Commune	14604	G009	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	15790
E003	Trappes-en-Yvelines	Salon d'été	Commune	19000	G010	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	187163
E004	Trappes-en-Yvelines	Salon d'été	Commune	3859	G011	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	2718
E005	Trappes-en-Yvelines	Salon d'été	Commune	4078	G012	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	4382
E006	Trappes-en-Yvelines	Salon d'été	Commune	25176	G013	Guenecourt	Emplacement de la voirie	Commune	4382